

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2018

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES - (N° 778)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL45

présenté par

Mme Rixain, M. Balanant, Mme Panonacle, M. Cabaré, Mme Muschotti, Mme Beauvais,
Mme Lazaar, Mme Rauch, Mme Auconie et Mme Couillard

AVANT L'ARTICLE 2

À l'intitulé du chapitre II, substituer aux mots :

« abus sexuels »

les mots :

« violences sexuelles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, issu de la recommandation n° 5 de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, vise à modifier le titre du chapitre II du projet de loi, afin de renvoyer plus précisément aux cas de violences sexuelles pris en compte par le projet de loi à savoir le viol, l'agression sexuelle et l'atteinte sexuelle.